

MÉDAL ETIENNE-JOSEPH-AGUSTE, représentant du peuple en 1848, député de 1876 à 1881, né à Somnac (Aveyron) le 15 octobre 1812, propriétaire et agriculteur à Somnac, arrondissement de Villefranche, était en même temps inscrit au barreau de cette dernière ville. Ses opinions libérales le firent élire représentant de l'Aveyron à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, le 10^e et dernier, par 30,411 voix (90,119 votants, 105,448 inscrits). Il prit place à l'extrême-gauche, fit partie du comité de l'intérieur, combattit la politique de Louis-Napoléon, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc, s'abstint sur les poursuites visant Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il était en congé lors du vote sur l'ensemble de la Constitution. Non réélu à la Législative, M. Médal retourna à Villefranche, où il se tint longtemps en dehors de la politique active. Il ne reparut sur la scène politique qu'après la législation de 1871-1876. Conseiller général du canton d'Asprières, il se porta candidat au Sénat, le 30 janvier 1876, dans l'Aveyron, où il échoua avec 125 voix sur 380 votants; mais il fut élu, le 20 février suivant, député de la 2^e circonscription de Villefranche, par 7,828 voix (12,959 votants, 16,555 inscrits), contre 5,043 à M. le duc Decazes. Il prit place à gauche et vota contre l'ordre du jour de confiance demandé par le ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, comme l'un des 363, par 8,344 voix (12,604 votants, 16,959 inscrits), contre 4,166 à M. Lala, il continua de siéger à gauche, mais repoussa cependant, au mois de juillet 1879, le projet de loi Ferry sur l'enseignement supérieur. Il ne se représenta pas aux élections de 1881.

MÉDECIN (GASPARD-LAURENT-FLORIAN), représentant en 1874-76, né à Monaco (Alpes-Maritimes) le 22 septembre 1823, était maire de Menton et conseiller général des Alpes-Maritimes, lorsqu'il fut élu, le 18 octobre 1874, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, par 18,223 voix (35,596 votants, 55,235 inscrits), en remplacement de M. Piccon, démissionnaire. Républicain, il siégea à gauche, et vota pour l'amendement Wallon et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. M. Médecin ne fut pas réélu en 1876.

MEDING (WERNER DE), député au Corps législatif de 1812 à 1814, né à Lunbourg (Allemagne) en 1747, mort à une date inconnue, fut conseiller provincial dans son pays et membre de la commission de liquidation de Lunbourg. Le 2 avril 1812, l'empereur le choisit, sur une liste dressée par le préfet des Bouches-de-l'Elbe, pour représenter ce département au Corps législatif. En 1813, il fut l'un des chefs de l'insurrection de Hambourg, et fut nommé membre de la Commission provisoire du gouvernement. Werner de Meding siégea jusqu'aux traités de 1814.

MEERMAN VAN DALEM ET WAUREN (JEAN, COMTE), membre du Sénat conservateur, né à la Haye (Hollande) le 1^{er} novembre 1753, mort à la Haye le 19 août 1815, d'une famille de la Flandre hollandaise, dont une branche se fixa à Bordeaux à la fin du xv^e siècle, et y est

encore représentée dans le haut commerce, était fils unique du baron Gérard Meerman (1722-1771), crudit Hollandais et membre du Sénat de Rotterdam. Il reçut une solide instruction : à peine âgé de dix ans, il achevait, avec l'aide de son précepteur, une traduction du *Mariage forcé* de Molière, imprimée à Rotterdam en 1764. Ses études terminées à l'école latine, il fut admis à l'Université de Leipzig, puis à celles de Göttingue et de Leyde. Docteur en droit, il visita les principales contrées de l'Europe, et se livra avec ardeur à la culture des lettres; il publia d'abord le supplément du *Theaurus juris civilis et canonici* (1780), obtint en 1784 un prix de l'Académie française des inscriptions pour un mémoire sur cette question : *Comparer ensemble la Ligue des Achéens, celle des Suisses en 1307, et la Ligue des Provinces-Unies en 1579*, et commença la publication de *l'Histoire de Guillaume, comte de Hollande et roi des Romains* (1783-1797). Ambitieux de jouer un rôle politique, il tenta vainement à plusieurs reprises de devenir représentant de la Frise, réussit à se faire nommer membre de la régence de Leyde, et, attaché au parti aristocratique, combattit avec violence les principes de la Révolution française. Dans son aversion pour les idées démocratiques, il quitta son pays en 1797, pour ne pas assister au triomphe de la France, et fit un assez long séjour dans le Nord. Rallié un peu plus tard au gouvernement du roi Louis Bonaparte, qu'il alla recevoir à la frontière, Meerman fut nommé chambellan du prince, directeur général des arts et des sciences du royaume, et, après l'annexion de la Hollande à l'empire français, accepta le titre de comte et les fonctions de membre du Sénat conservateur (10 décembre 1810). « Dans cette nouvelle position, écrit un biographe, il ne sut garder ni son indépendance ni sa dignité. » On a de lui un poème sur *Montmartre* (Paris, 1812, recueil de flatteries serviles à l'égard de Napoléon. Il revint habiter la Haye en 1814. Meerman a laissé encore un assez grand nombre d'ouvrages parmi lesquels : *Relations de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (1787); *Relations sur les monarchies de Prusse, d'Autriche et de Sicile* (1789); *Relations sur le nord et le nord-est de l'Europe* (1804-1806); *Des preuves de la sagesse divine fournies par l'histoire* (1806); *Parallèle de Josué, Antonin le Pieux et Henri IV* (1807), etc.

MEFFRAY. — Voy. CÉSARGES (DE).

MÈGE (JEAN-JACQUES-MICHEL-HIPPOLYTE), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Sibiril (Finistère) le 5 janvier 1808, mort à Morlaix (Finistère) le 4 février 1889, prit, à Roscoff, la suite de la maison de son père armateur et banquier, et se retira des affaires en 1824. Conservateur libéral, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Finistère à l'Assemblée constituante, le 11^e sur 16, par 62,645 voix. Il fit partie du comité du commerce, et vota pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Réélu, le 13 mai 1849, dans le même département, à l'Assemblée législative, le 6^e sur 13, par 55,568 voix (86,649 votants, 150,165 inscrits), il se montra hostile à la politique de l'Élysée et protesta contre le 2 décembre. Le 29 février 1852, il posa sa candidature d'oppo-

sition au Corps législatif dans la 3^e circonscription du Finistère où il échoua avec 4,528 voix, contre 12,800 au candidat officiel élu, M. de Tromelin. Resté en dehors de la politique pendant la durée de l'empire et pendant le septennat, il se représenta de nouveau à la députation le 21 août 1831, dans la 1^{re} circonscription de Morlaix, et échoua avec 5,793 voix, contre 6,948 à l'élu, M. Rousseau, républicain.

MÈGE (JACQUES-PHILIPPE), député au Corps législatif de 1863 à 1870, ministre et sénateur, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 15 septembre 1817, mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 27 janvier 1878, fut reçu docteur en droit à Paris en 1844, puis se fit inscrire au barreau de Clermont-Ferrand. Juge suppléant au tribunal l'année suivante, il reprit au bout de quelque temps ses fonctions au barreau, et fut bâtonnier de l'ordre en 1862. Cette même année, il fut nommé maire de la ville et conseiller général du département. Ami de M. Rouher, il fut le candidat officiel au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription du Puy-de-Dôme, le 1^{er} juin 1863, fut élu par 20,986 voix (23,935 votants, 31,477 inscrits) contre 2,959 à M. de Chazelles, et fut réélu, le 24 mai 1869, par 21,466 voix (24,744 votants, 32,820 inscrits), contre 3,139 voix à M. de Dohet. Un des membres les plus influents du parti conservateur jusqu'en 1869, il prit place, à cette époque, dans le tiers-parti libéral et signa la demande d'interpellation des 116. Vice-président du Corps législatif, il faillit être appelé au ministère de l'Instruction publique, au moment de l'évolution de l'Empire libéral, et reçut effectivement ce portefeuille du 13 mai au 9 août 1870, date de la constitution du ministère Palikao. Rentré dans la vie privée, il ne reparut sur la scène politique qu'en 1876. Le 30 janvier de cette dernière année, il fut élu sénateur du Puy-de-Dôme, par 291 voix (569 votants), siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1862, officier depuis le 4 août 1867, il mourut en janvier 1878.

MEIFFREN. — Voy. LAUGIER DE CHARTROUSE.

MEIFRUM (PIERRE-JOSEPH), député en 1789, é à Toulon (Var) en 1723, mort à Toulon le 7 mai 1814, propriétaire et consul dans cette ville, fut élu, le 6 avril 1789, par cette sénéchaussée, député du tiers aux États-Généraux. Il s'y fit peu remarquer, rentra dans ses foyers après la session, et devint maire de Toulon. Il remplissait encore cette magistrature municipale « lorsque, disent les auteurs d'un recueil biographique imprimé en 1806, la municipalité et les administrateurs livrèrent, en 1793, cette ville aux Anglais. » On perd sa trace depuis cette époque.

MEILHEURAT (BARTHÉLEMY-PAUL), député de 1831 à 1834, né à Gannat (Allier) le 18 novembre 1792, mort à Paris le 29 septembre 1841, propriétaire et membre du conseil général de l'Allier, fut élu, le 24 septembre 1831, député du 2^e collège de l'Allier (la Palisse) par 168 voix sur 256 votants et 320 inscrits, en remplacement de M. de Tracy, qui avait opté pour Moulins. Il prit place dans la gauche dynastique, dont il signa le *compte rendu* en 1832, et avec laquelle il vota jusqu'en 1834, époque où il quitta la vie politique.

MEILHEURAT (PIERRE-ANTOINE-PHILIPPE-JOSEPH), député de 1837 à 1848, né à Gannat (Allier) le 26 mai 1791, mort à Moulins (Allier) le 4 avril 1864, frère du précédent, occupa d'abord de littérature, et fit représenter à l'Odéon, en 1812, une comédie en trois actes et en vers, le *Fat en province*, qui eut du succès. Il entra ensuite dans l'administration des ponts et chaussées, où il resta 4 ans, et devint officier du génie dans la garde nationale; très royaliste sous la Restauration, il fut appelé aux fonctions de substitut près le tribunal de première instance de Moulins, puis à celui de procureur du roi en 1823, pour une ode composée à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux. En 1830, il se lança dans le mouvement révolutionnaire, se déclara pour Louis-Philippe et conserva ses fonctions judiciaires, grâce à la protection de Dupont de l'Eure. Chevalier de la Légion d'honneur en 1833, conseiller à la cour royale de Riom en 1834, il fut élu député du 1^{er} collège de l'Allier (Moulins), le 4 novembre 1837, par 251 voix (410 votants, 599 inscrits), contre 154 voix à M. Labrousse, et réélu, le 2 mars 1839, par 260 voix (474 votants). Il prit place parmi les ministériels, et vota pour la dotation du duc de Nemours, pour le recensement, contre l'adjonction des capacités, contre les incompatibilités. Ayant été nommé directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice, il dut se représenter devant ses électeurs, qui lui renouvelèrent son mandat, le 30 novembre 1841, par 288 voix (517 votants) contre 111 voix à M. Bureaux de Puzos et 109 à M. Durve, et le réélirent successivement ensuite : le 9 juillet 1842, par 248 voix (485 votants, 643 inscrits), contre 126 voix à M. de Tracy, et, le 1^{er} août 1846, par 259 voix (489 votants, 649 inscrits), contre 179 voix à M. Tourret. Fidèle à la politique des ministères, il vota pour l'indemnité Pritchard et repoussa toutes les mesures libérales proposées par l'opposition. Durant son passage au ministère de la Justice, il eut à s'occuper de la demande en restitution des biens confisqués sur Lesurques, demande formulée par les héritiers. Avant de procéder à cette restitution, M. Lavache-Laplagne, ministre des Finances, fit demander au garde des sceaux un rapport sur cette affaire. M. Meilheurat, chargé du rapport, conclut au rejet; il avait dit à Madame d'Aujon, fille de la victime, qu'il n'avait pas la conviction de l'innocence de son père; cette malheureuse femme se noya de désespoir. M. Meilheurat rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

MEILLAN (ARNAUD-JEAN), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 6 décembre 1748, mort à Bayonne le 28 juin 1809, négociant et échevin dans cette ville avant la Révolution, administrateur du département de puis 1791, fut élu, le 5 septembre 1792, député des Basses-Pyrénées à la Convention, le 5^e sur 6, par 163 voix (334 votants). Il vota, dans le procès du roi, pour l'appel au peuple, et répondit au 3^e appel nominal: « Je ne répéterai point ce qui a été dit contre la cumulation des fonctions de législateur, de juré et de juge; la plus fautive mesure, selon moi, est celle qui ferait tomber une tête qui peut être un jour utile. Je vote pour la réclusion et le bannissement après la guerre. » Les opinions contre-révolutionnaires de Meillan le firent, à la suite des événements du 31 mai, déclarer traître à la patrie et mettre hors la loi; ses biens furent

confisqués. Il échappa d'ailleurs aux poursuites, et donna sa démission dans les premiers jours d'août 1793. Après le 9 thermidor, il fut question de le rappeler, et, non sans quelque hésitation, la nouvelle majorité s'y décida (1795). Envoyé en mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il rendit compte de l'acceptation de la Constitution par cette armée. Il fut réélu, le 4 brumaire an IV, par ses collègues de la Convention, membre du Conseil des Anciens, en devint secrétaire, attaqua vivement la résolution assimilant aux émigrés les individus qui s'étaient soustraits à la déportation, et, sorti du Conseil des Anciens, se retira à Bayonne, où il mourut, membre de la chambre de commerce.

MEINADIER (PIERRE-JACQUES-ERNEST), membre du Sénat, né à Saint-André de Valborgne (Gard) le 16 juillet 1812, entra à l'École polytechnique en 1829, et prit part avec ses camarades aux journées de juillet, où il fut blessé sur une barricade. Classé dans l'artillerie à sa sortie, il n'eut pas un avancement rapide : vingt-trois ans après, il n'était encore que capitaine, au moment de la guerre de Crimée. Il assista à cette campagne, puis à celle d'Italie comme chef d'escadron d'artillerie, devint officier de la Légion d'honneur le 18 septembre 1859, et fut promu peu après lieutenant-colonel et adjoint au commandant de l'artillerie de la 19^e division à Bourges. Colonel en 1863, et directeur de l'artillerie à Strasbourg, il fut mis à la retraite le 24 juin 1870. Conseiller général de Saint-André-de-Valborgne le 8 octobre 1871, il fut élu sénateur du Gard, le 30 janvier 1876, par 225 voix (430 votants). Il se fit inscrire à la gauche républicaine, vota contre la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, prit part aux discussions militaires, notamment à celles sur la loi relative à l'état-major, fut rapporteur (juin 1881) du projet sur l'avancement dans l'armée, et fit voter à cette occasion une commission de classement; en juin 1879, il s'était prononcé contre le retour des Chambres à Paris. Il fut réélu, au renouvellement triennal du Sénat, le 6 janvier 1885, par 581 voix (846 votants). Il reprit sa place à gauche, déposa (avril 1888) un amendement destiné à atténuer les inconvénients techniques du service de trois ans, et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

MEISSAS (PIERRE-ALEXANDRE-ANTOINE-GABRIEL-NICOLAS DE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Serres (Hautes-Alpes) le 28 novembre 1765, mort à Serres le 25 février 1840, « fils de M. Gabriel de Meissas et de dame Madeleine Brachet », fut chirurgien aux armées durant la période révolutionnaire. Administrateur des Hautes-Alpes, il représenta ce département au Conseil des Cinq-Cents, du 24 germinal an VII jusqu'au 18 brumaire an VIII, ne se montra point hostile au coup d'État de brumaire, et fut nommé, le 14 germinal an VIII, sous-préfet d'Embrun.

MEISSONNIER. — Voy. CHATEAUVIEUX (DE).

MÉJANSAC (JACQUES), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Pierrefort (Cantal) le 27 septembre 1750, mort à Moissac (Cantal) le 14 octobre 1837,

était avocat à Aurillac avant la Révolution. Procureur général du département, il fut élu, le 4 septembre 1792, député du Cantal à la Convention, le 3^e sur 8, par 235 voix (264 votants). Il prit place à droite, et, dans le procès du roi, vota pour l'appel au peuple, puis pour la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix. Il ne put prendre part à la délibération sur le sur-sis, étant retenu par une grave indisposition. Devenu, le 22 vendémiaire an IV, membre du Conseil des Cinq-Cents, toujours comme député du Cantal, il s'y fit peu remarquer, et en sortit en 1798. Il remplit ensuite les fonctions d'inspecteur des contributions, et celles de juge au tribunal civil de Saint-Flour, qu'il conserva sous la Restauration.

MÉLINE (FÉLIX-JULES), représentant en 1871, député de 1876 à 1889, ministre, né à Remiremont (Vosges) le 20 mai 1833, fit à Paris ses études de droit et s'inscrivit au barreau de la cour d'appel. D'opinions républicaines modérées, il devint, après le 4 septembre 1870, adjoint au maire du 1^{er} arrondissement. Il s'associa à la politique du gouvernement de la Défense nationale, et, en mars 1871, fut élu membre de la Commune par les républicains conservateurs de son arrondissement. M. Méline n'accepta pas ce mandat. Le 8 février précédent, il avait réuni dans les Vosges, comme candidat à l'Assemblée nationale, sans être élu, 20,063 voix (58,175 votants). Il n'entra au parlement qu'à la faveur d'une élection partielle, le 12 octobre 1872, en remplacement de M. Steinhell, avec 32,160 voix (53,143 votants, 112,184 inscrits), contre 25,868 à M. Mougeot, monarchiste. M. Méline appartint, dans l'Assemblée, aux groupes de la gauche et de l'Union républicaine. Il soutint le gouvernement de Thiers, prit quelquefois la parole et vota : pour le service de trois ans, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, contre l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il se représenta, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Remiremont, qui l'envoya siéger à la Chambre des députés, par 8,071 voix (9,430 votants, 17,960 inscrits). Membre du conseil général des Vosges pour le canton de Portieux, fondateur du journal le *Mémorial des Vosges* publié à Epinal, M. Méline suivit, dans la Chambre nouvelle, la même ligne de conduite que précédemment. Il opina avec la fraction la plus modérée de la majorité républicaine, proposa (août 1876) un amendement transactionnel en faveur des aumôniers militaires demandant leur maintien là seulement où il y aurait 2,000 hommes rassemblés, et se prononça contre la proposition d'amnistie plénière. Dans le cabinet du 13 décembre 1876 (cabinet Jules Simon), il fut nommé sous-secrétaire d'État au ministère de la Justice. Il resta en fonctions jusqu'au 16 mai 1877, et fut au nombre des 363 adversaires du gouvernement qui prononça la dissolution de la Chambre. Réélu, après cette dissolution, le 14 octobre 1877, par 3,750 voix (15,337 votants, 18,987 inscrits), contre 5,519 à M. Krantz, candidat officiel, frère du sénateur républicain, il reprit sa place à gauche, soutint le cabinet Dufaure et les cabinets qui suivirent, vota pour l'article 7, pour les lois Ferry sur l'enseignement, contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, et, membre de la commission du tarif général des douanes, fut un des principaux rapporteurs du projet (1880);

en cette qualité, il affirmait ses thèses protectionnistes, à l'encontre des tendances libre-échangistes du ministre du Commerce d'alors. Ayant obtenu le renouvellement de son mandat, le 21 août 1881, par 8,936 voix (9,842 votants, 19,443 inscrits), M. Méline continua de soutenir en politique le système opportuniste, en matière économique le système protectionniste; il donna son suffrage au ministre Gambetta, et, lors de la constitution du second cabinet présidé par M. J. Ferry (21 février 1883), il accepta le portefeuille de l'Agriculture, le département du Commerce étant confié à M. Hérisson. M. Méline donna libre cours à ses idées protectionnistes: parmi les lois d'affaires dont il obtint le vote en 1884, la première place appartenait à la loi sur le régime des sucres; cette loi n'était pas seulement une réforme fiscale de l'assiette de l'impôt, elle marquait encore le début d'une ère nouvelle dans la politique économique: d'une part, en effet, la loi relevait les droits sur les sucres qui avaient été abaissés en 1880, de l'autre elle renforçait certaines dispositions dont le sens «prohibitionniste» était conforme aux promesses faites, en diverses circonstances, aux intérêts ruraux par le ministre de l'Agriculture. M. Méline saisit aussi la Chambre d'un projet relevant les droits d'entrée sur les bestiaux et les céréales: ce projet donna lieu à d'ardents polémiques au Palais-Bourbon et dans la presse, et le ministre et ses amis, qualifiés de partisans du «pain cher», furent de la part des radicaux l'objet de vives attaques. M. Méline quitta le pouvoir en même temps que M. J. Ferry, le 5 avril 1885, après avoir créé une décoration spéciale pour les agriculteurs, le *Mérite agricole*. Il avait, avec ses collègues, partagé la responsabilité de l'entreprise du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste, des Vosges, il fut élu député de ce département, le 1^{er} sur 6, par 47,292 voix (87,635 votants, 108,400 inscrits). Il donna son vote à la politique suivie par MM. Rouvier et Tirard, tout en se montrant fidèle à ses principes économiques: en mars 1887, il défendit la surtaxe des céréales, en juin, il combattit le projet relevant les taux légaux de rendement des betteraves prises en charge, et fut rapporteur, en décembre, du projet de prorogation à six mois du traité de commerce avec l'Italie. Lors que M. Floquet, président de la Chambre, fut appelé à prendre la présidence du conseil, ce fut M. Méline qui lui succéda au fauteuil, élu, le 3 avril 1888, au 3^e tour de scrutin, à égalité de voix et seulement au bénéfice de l'âge, contre M. Henri Brisson. Mais sa voix trop faible, l'autorité insuffisante de sa parole dans les débats oraux, firent généralement trouver trop lourdes pour lui ces hautes fonctions qu'il a exercées néanmoins jusqu'à la fin de la législature. Selon l'usage, M. Méline n'a pas pris part aux votes de la Chambre tant qu'il a occupé le fauteuil de la présidence.

MELLINET (FRANÇOIS-ANNE), membre de la Convention, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 29 août 1741, mort à Paris le 19 juin 1793, fils d'un apothicaire établi à Nantes, se destina d'abord au commerce. Il réussit dans cette carrière, fonda des manufactures à Nantes, et se rendit populaire dans la région en faisant dessécher les marais de la Chézine, pour y édifier un entrepôt des cafés. Plusieurs fois délégué par les populations bretonnes pour présenter les vœux généraux de la province, il adhéra avec modéra-

tion aux idées nouvelles, et fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Loire-Inférieure, le 1^{er} sur 8, avec 248 voix (452 votants). Il prit place parmi les modérés et parut quelquefois à la tribune. Le 4 janvier 1793, il présenta un projet «sur les moyens de faire cesser le trouble habituel des séances». Il proposa de constituer un *comité censorial*; mais sa motion fut rejetée. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, et répondit au 3^e appel nominal: «Comme législateur, le sort de l'Etat doit seul déterminer ma conscience; c'est d'après cela que je vote pour la réclusion pendant la guerre et le bannissement après la paix.» Il parla encore sur la répression des désordres qui troublaient les provinces riveraines de la Loire, réclama l'envoi d'une grande armée comme le seul moyen de prévenir une invasion des Anglais, et succomba (juin 1793), à une congestion cérébrale.

MELLINET (EMILE), sénateur du second Empire, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 1^{er} juin 1798, fils d'un général du premier Empire et petit-fils du précédent, reçut les épaulettes de sous-lieutenant en 1815, et fut blessé sous Metz, la même année. Il prit part, en qualité de lieutenant, à la guerre d'Espagne en 1823, et se signala pendant le siège de Saint-Sébastien, où il fut de nouveau blessé. Chef de bataillon en 1840, envoyé en Afrique l'année suivante, il assista à l'expédition du Chéliff en 1842, et à celle de Mostaganem en 1845, où il défit Bou-Maga sous les murs de cette ville. Colonel en 1846, et commandant de la subdivision de Sidi-bel-Abbès, il contribua à la fondation de cette ville, fut rappelé en France après 1848, promu général de brigade le 2 décembre 1850, envoyé à Lyon, à l'état-major de Castellane, puis appelé au commandement d'une brigade de voltigeurs lors de la création de la garde impériale. Au mois d'avril 1855, il rejoignit l'armée d'Orient, fut blessé à la première attaque de Malakoff (18 juin), et promu, en récompense de sa bravoure, général de division quatre jours après (22 juin). A son retour en France, il fut mis à la tête d'une division de la garde impériale, et nommé, en 1856, grand-officier de la Légion d'honneur. Dans la guerre d'Italie, il se distingua à Magenta et à Solferino. Grand-croix de la Légion d'honneur le 17 juin 1859, il fut appelé, le 23 octobre 1863, au commandement supérieur de la garde nationale de la Seine, entra au Sénat le 15 mars 1865, et, en juin suivant, fut élu grand-maître de la franc-maçonnerie en remplacement du maréchal Magnan. Il donna sa démission de la garde nationale en 1839 et de sa dignité dans la franc-maçonnerie l'année suivante, et fut admis à la retraite, comme général de division, le 1^{er} septembre 1878. Le général Mellinet, qui se piquait de dilettantisme, donna ses soins à l'amélioration des musiques militaires et à l'organisation des sociétés chorales.

MELLON. — Voy. CACQUERAY (DE).

MELLOT (PIERRE-PAUL-FORTUNÉ), député de 1885 à 1889, né à Sainte-Gemme (Cher) le 25 septembre 1850, était notaire à Vailly-sur-Sauldre (Cher), maire de cette commune, et avait été successivement élu conseiller d'arrondissement et conseiller général du canton, lorsqu'il obtint de la faveur de M. Henri Brisson son inscription sur la liste opportuniste du Cher aux élections d'octobre 1885. Grâce au désistement de la

liste républicaine-socialiste, M. Mellot fut élu député, au second tour de scrutin, le 18 octobre, par 43,861 voix (82,866 votants, 101,195 inscrits), le 3^e sur 6. Il prit place à gauche, vota le plus souvent avec la majorité modérée, s'abstint quelquefois, et, après avoir vainement sollicité du gouvernement une situation dans les finances, fit, en 1889, dans les derniers temps de la session, une brusque adhésion au boulangisme, par une lettre que les journaux insérèrent. M. Mellot appartint alors au comité dit « républicain national » et, en dernier lieu, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et se prononça *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

MELON DE LA BALLANGE (ANTOINE), député en 1789, né à Tulle (Corrèze) le 2 novembre 1755, mort à une date inconnue, fut, avant la Révolution, lieutenant général de la sénéchaussée de Tulle et membre du conseil provincial de Limoges. Le 21 mars 1789, il fut élu député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Tulle. Il prêta le serment du Jeu de paume, opina avec la majorité de la Constituante, et fut nommé commissaire à la caisse de l'extraordinaire (4 juin 1791). Maire de Tulle (1792), président du département de la Corrèze (1793), procureur général syndic en Pan IV, il fut encore membre du jury de l'instruction publique, conseiller général de la Corrèze, inspecteur de l'hospice de Tulle, et président du collège électoral de l'arrondissement d'Ussel.

MELON DE PRADOUX (MARTIAL), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, entra dans les ordres et fut curé de Saint Germain-en-Laye. Il avait été reçu docteur en Sorbonne le 15 juin 1785. Élu (3^e avril 1789) député du clergé aux États-Généraux par la prévôté et vicomté de Paris, il accompagna le roi à Paris le 6 octobre 1789, et n'eut dans l'Assemblée Constituante qu'un rôle effacé, dont le *Moniteur* n'a gardé aucune trace.

MELSHEIM (JULIEN-CHARLES-AUGUSTE), représentant en 1871, né à Rolsheim (Bas-Rhin) le 12 août 1823, s'établit comme avoué à Schlestadt. Républicain, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 12, par 67,934 voix (101,741 votants, 145,183 inscrits). M. Melsheim se rendit à Bordeaux, prit place à gauche, vota *contre* les préliminaires de paix le 1^{er} mars, et, quand ces préliminaires eurent été adoptés par l'Assemblée, s'associa à la protestation de ses collègues du Haut et du Bas-Rhin, et donna comme eux sa démission de représentant.

MELUN (ARMAND-MARIE-JOACHIM, BARON DE), représentant en 1849, né à Brumetz (Aisne), le 24 septembre 1807, mort à Paris le 24 juin 1877, « fils de Anne-Joachim-François, vicomte et comte de Melun, auditeur au conseil d'État, brigadier de la 1^{re} compagnie des mousquetaires de la garde royale, et de Amélie de Faure », était issu d'une famille noble d'où sont sortis des guerriers, des prélats, et de hauts officiers de la couronne. Riche propriétaire, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée Législative, le

6^e sur 12, par 73,789 voix (106,407 votants, 151,958 inscrits). « Homme honnête, plein de préjugés », écrit un biographe, M. de Melun siégea à droite et vota constamment avec les conservateurs-monarchistes de la majorité, *pour* l'expédition romaine, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il rentra dans la vie privée en 1851.

MELUN (ANATOLE-LOUIS-JOACHIM-JOSEPH, VICOMTE DE), représentant en 1849 et en 1871, né à Brumetz (Aisne) le 24 septembre 1807, mort à Brumetz le 17 janvier 1888, frère jumeau du précédent, propriétaire, conseiller général, fut élu par les conservateurs-monarchistes du Nord, le 13 mai 1849, représentant à l'Assemblée législative, le 21^e sur 24, avec 77,979 voix (183,521 votants, 200,196 inscrits). Il opina avec la majorité, rentra dans la vie privée au coup d'État, et redevint représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 17^e sur 28, avec 204,908 suffrages (252,927 votants, 326,440 inscrits.) M. de Melun vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant, *pour* la chute de Thiers au 24 mai, *pour* le septennat, *pour* la loi des maires, *pour* l'état de siège, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat, *contre* les lois constitutionnelles, et rentra dans la vie privée après la législation.

MELVIL-BLONCOURT (SUZANNE, VICOMTE), représentant en 1871, né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 23 novembre 1823, mort à Paris le 9 novembre 1880, fit ses études au collège Louis-le-Grand à Paris et suivit ensuite les cours de l'École de droit. Étant étudiant, il contribua, avec Ferdinand Gambon et plusieurs autres de ses camarades, à la fondation du *Journal des Ecoles*, organe radical de la jeunesse démocratique. Il fut aussi un des promoteurs de la conférence Montesquieu (1849), où se discutaient des questions de législation et d'économie sociale. Après avoir pris une part active, comme représentant des écoles, à la campagne réformatrice, il se mêla au mouvement révolutionnaire de 1848, collabora à divers journaux républicains avancés, la *Vraie République*, le *Peuple*, la *Voix du Peuple*, et commença (1855) la publication d'une vaste encyclopédie de la tribune française de 1789 à nos jours sous le titre la *France parlementaire*. Mais ce recueil fut supprimé par le coup d'État de 1851, et son auteur, arrêté, subit quelques jours de détention à la Conciergerie. Étranger, sous l'Empire, à la politique militante, M. Melvil-Bloncourt se consacra spécialement à l'étude des questions coloniales; en même temps, il fournissait de nombreux articles à la *Biographie générale* de Didot, au *Dictionnaire universel* de M. Lachâtre, au *Dictionnaire* de Larousse, au *Dictionnaire des communes de France* de Joanne. Candidat, le 9 avril 1871, à l'Assemblée nationale, pour la colonie de la Guadeloupe, il en fut élu représentant, le 1^{er} sur 2, par 3,322 voix (5,620 votants, 29,722 inscrits). Mais, au lieu de prendre séance à Bordeaux et à Versailles, M. Melvil-Bloncourt accepta de la Commune de Paris la direction des engagements pour les bataillons de marche et d'artillerie; il conserva ces fonctions jusqu'au 15 mai. L'insurrection vaincue, il alla siéger à l'extrême-gauche de l'Assemblée nationale, et vota *contre* le pouvoir constituant, *pour* la dissolution, *contre* le gouvernement du 24 mai,

contre le septennat, etc. Il pensait avoir échappé aux poursuites exercées contre les auteurs de l'insurrection communaliste, lorsqu'une lettre du général du Barrail, ministre de la Guerre, fit part (5 février 1874) à l'Assemblée nationale du rôle joué en 1871 à Paris par le député de la Guadeloupe. A cette lettre était jointe une demande en autorisation de poursuites formulée par le général de Lamirault, gouverneur de Paris. « Je crois devoir appeler votre attention, écrivait le général, sur les faits suivants, desquels il résulte qu'un membre de l'Assemblée nationale est assez sérieusement compromis dans l'insurrection de la Commune pour qu'il puisse être l'objet de poursuites devant un conseil de guerre... » M. Melvil Blancourt a prêté son concours à la Commune dans les conditions suivantes : 1^o le 5 avril 1871, il fut chargé, par décision du membre de la Commune délégué à la guerre, de la direction des engagements pour les bataillons de marche et d'artillerie; 2^o ce même jour, il a pris possession de son poste au ministère de la Guerre, pavillon du ministre, et 23 pièces, — dont 16 revêtues de sa signature, — certifiant qu'il a réellement exercé jusqu'au 16 mai 1871 inclus les fonctions de chef du service des enrôlements; ces pièces portent presque toutes comme en tête : « Ordre du citoyen Cluseret, délégué à la guerre... » L'autorisation de poursuivre fut votée le 27 février 1874, par 532 voix contre 64. M. Melvil-Blancourt, qui était parti pour Genève quelques jours auparavant, fut condamné par contumace à la peine de mort (5 juin 1874) et déchu de son mandat de représentant le 9 décembre suivant, par un vote de l'Assemblée. Il vécut dès lors obscurément en Suisse, et revint mourir à Paris après l'amnistie (1880).

MEMBRÈDE (ANDRÉ-CHARLES, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de 1807 à 1814, né à Maëstricht (Hollande) le 4 novembre 1758, mort à une date inconnue, « fils de très savant monsieur Jean-Pierre Membrède, échevin de Maëstricht, et de dame Anne-Elisabeth Limpens, » était avocat dans sa ville natale, et y avait plaidé avec succès, quand éclata la révolution de Belgique. Il s'en déclara partisan, devint bourgmestre de Maëstricht et, après la conquête du pays par les armées françaises, fut élu administrateur du département de la Meuse-Inférieure. Élu par ce même département, le 23 germinal an VI, député au Conseil des Cinq-Cents, il fut plusieurs fois secrétaire de l'Assemblée, parla sur la réduction des cantons et sur les impositions, et protesta contre la mise en état de siège de Vanloo et de Maëstricht. D'abord hostile au 18 brumaire, il ne fut point appelé à faire partie du nouveau Corps législatif, mais il se rallia vite au fait accompli, fut nommé président du tribunal criminel de Maëstricht (16 messidor an VIII) et, le lendemain, 17 messidor, juge au tribunal d'appel du département. Membre de la Légion d'honneur (25 vendémiaire an XII), il fut choisi par le Sénat conservateur, comme député de la Meuse-Inférieure au Corps législatif, le 7 mars 1807, et confirmé dans ce mandat le 6 janvier 1813. L'empereur le créa chevalier de l'Empire le 28 mai 1809, et l'éleva aux fonctions de président de chambre à Liège, à la réorganisation des tribunaux, le 24 avril 1811. Lorsque l'invasion de 1814 détacha les provinces belges de la France, Membrède retourna dans son pays, et offrit ses services au nouveau roi des Pays-Bas, Guillaume d'Orange, qui les accepta. Ap-

pelé à la seconde chambre des États-Généraux, il s'y fit remarquer par son dévouement au ministère hollandais, dont il défendit plusieurs fois avec talent les mesures oppressives contre les Belges, ce qui lui valut du roi le titre de président de la seconde chambre aux États-Généraux des Pays-Bas.

MÉMINEAU (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Confolens (Charente) le 3 juin 1746, mort à Latoudrie (Charente) le 28 juin 1845, « fils de Charles Mémineau et de Marie Barrier », était notaire à Confolens. Administrateur du directoire du département, procureur général syndic, puis sous-préfet de Confolens (10 germinal an VIII), il fut, le 14 mai 1815, élu représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 46 voix (81 votants), contre 32 à M. de Landrevie. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

MÉNAGER (ANTOINE-JEAN-FRANÇOIS, BARON), député en 1789, et de 1816 à 1824, né à Germigny-l'Évêque (Seine-et-Marne) le 17 janvier 1756, mort à Germigny-l'Évêque le 1^{er} avril 1826, fils de François Ménager, marchand, et de Anne-Denise Colliet, était négociant à Couloamiers, lorsqu'il fut élu, le 21 mars 1789, député suppléant du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Meaux. Admis à siéger le 19 mai 1790, en remplacement de M. Desseintes démissionnaire, il fut chargé de veiller à la fabrication des assignats; son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Conseiller général en 1808, il fut créé chevalier de l'Empire le 17 février 1812. A la Restauration, il fut élu, le 4 octobre 1816, député du grand collège de Seine-et-Marne, par 92 voix (163 votants, 237 inscrits), et réélu, le 20 octobre 1818, par 598 voix (878 votants, 1,381 inscrits). Il prit place au centre, vota en faveur des lois d'exception, et quitta la vie politique aux élections de 1824. Le 11 juin 1819, il avait été créé baron par Louis XVIII.

MENAND (EMILAND-ANNE-MARIE), représentant en 1818 et en 1849, né à Moroges (Saône-et-Loire) le 22 septembre 1786, mort à Mellecey (Saône-et-Loire) le 23 décembre 1871, étudia le droit et exerça à Chalon-sur-Saône la profession d'avocat. Il était établi depuis cinq ans dans cette ville, lorsqu'il se mit (1814) à la tête des corps francs qui combattirent les alliés. Pendant les Cent-Jours, il fut membre du conseil municipal; puis il fit une opposition active à la Restauration, se vit plusieurs fois poursuivi par le pouvoir royal, salua avec joie la révolution de 1830, et fut nommé, par Dupont (de l'Eure), procureur du roi à Chalon : mais ses opinions démocratiques le firent bientôt destituer (1831). Commandant de la garde nationale, il fut suspendu en 1832, à la suite d'une harangue adressée à sa légion. Conseiller général de Chalon-sud (1833-1836), il ne cacha point, lors de l'insurrection de Lyon, en 1834, ses sympathies républicaines, et fut compris dans les poursuites devant la Chambre des pairs. Condamné à dix ans de déportation, il sut se dérober aux recherches, d'abord sans quitter le département, puis en parcourant l'Allemagne, la Pologne et la Suisse, fut amnistié en 1838, revint à Chalon, et fut réélu commandant de la garde nationale et membre du conseil municipal. Après la révolution de février, le gouvernement provisoire le nomma commissaire en Saône-et-Loire; le 23 avril 1848, il fut élu représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 11^e sur 14, par

77,994 voix (131,692 votants, 136,000 inscrits). M. Menaud prit place à la Montagne, fit partie du comité de la justice, et vota : *contre* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'amendement Grévy, *pour* le droit au travail. Il s'abstint dans le scrutin sur l'ensemble de la Constitution, et se prononça encore : *contre* la proposition Râteau, *contre* les crédits de l'expédition romaine, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres, etc. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à la Législative, le 2^e sur 12, par 75,367 voix (109,200 votants, 152,441 inscrits), M. Menaud reprit sa place à la Montagne, appuya l'interpellation de Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, et, ayant participé à la journée du 13 juin, fut impliqué dans les poursuites dirigées contre plusieurs représentants et traduit devant la Haute Cour qui se réunit à Versailles. Il échappa à l'arrestation qui le menaçait et se réfugia à Genève. La Haute Cour le condamna par contumace à la déportation.

MENANTEAU (PIERRE-LOUIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Olonne (Vendée) le 12 juillet 1755, « fils du sieur Pierre-André Meunanteau et de dame Antoinette Grangé », avocat, devint magistrat de sûreté, conseiller général de la Vendée, sous-préfet des Sables-d'Olonne (5 germinal an XII), et fut élu, le 13 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 32 voix (47 votants). Il n'appartint pas à d'autres assemblées.

MÉNARD (JEAN-FRANÇOIS-XAVIER), député en 1791, né à Sumène (Gard) le 9 septembre 1756, mort à Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise) le 19 juin 1831, était officier avant la Révolution. Il en adopta les principes, devint en 1791 membre du directoire du département, et fut élu, le 8 septembre 1791, député du Gard à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, par 353 voix (423 votants). Il vota obscurément avec la majorité et quitta la vie politique après la session. Rallié au 18 brumaire, il devint préfet de la Manche le 19 pluviôse an IX, mais occupa peu de temps ce poste. Général de brigade le 22 thermidor an X, puis commandeur de la Légion d'honneur en l'an XII, il fut mis à la retraite le 4 septembre 1815.

MÉNARD DE LA GROYE (FRANÇOIS-RENÉ-PIERRE, BARON), député en 1789, et au Conseil des Cinq-Cents, né au Mans (Sarthe) le 16 octobre 1742, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 12 août 1813, était conseiller au présidial du Mans avant la Révolution. Élu, le 15 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée du Maine, il prêta le serment du Jeu de paume, et siégea dans la majorité sans s'y faire remarquer. Rentré dans la vie privée après la session il fut nommé, le 28 vendémiaire an IV, juge au tribunal de la Sarthe. Il exerçait encore ces fonctions quand il fut élu, le 25 germinal an VI, député de la Sarthe au Conseil des Cinq-Cents. Il prit place parmi les modérés, combattit le projet de Briot contre les prêtres que la loi soumettait à la déportation, proposa de prélever un droit sur chaque nouveau-né, et devint secrétaire du Conseil. Rallié, au coup d'État de brumaire, il fut appelé aux fonctions de vice-président du tribunal d'appel d'Angers (9 floreal an VIII), fut nommé membre

de la Légion d'honneur (25 prairial an XII) et chevalier de l'Empire (5 août 1809). A la réorganisation des tribunaux, il devint, le 2 avril 1811, premier président à la cour impériale d'Angers ; il exerçait encore ces fonctions au moment de sa mort. Baron de l'Empire du 25 février 1813.

MÉNARD-DORIAN (PAUL-FRANÇOIS-MARIE-ANTOINE), député de 1877 à 1889, né à Lunel (Hérault) le 26 avril 1846, un des grands industriels métallurgistes de son département, directeur des aciéries d'Unieux (Loire), épousa la fille de Dorian, ancien ministre des Travaux publics, dont il ajouta le nom au sien, collabora depuis 1869 à la *Liberté de l'Hérault*, devenue la *République du Midi* depuis 1871, fut nommé (1874) conseiller général de Lunel, et fut élu, le 14 octobre 1877, comme candidat républicain, député de la 1^{re} circonscription de l'Hérault, par 12,233 voix (19,926 votants, 25,930 inscrits), contre 7,611 à M. de Montvaillant, candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai. Il prit place à l'extrême-gauche, fut nommé (1878) secrétaire de la Chambre, et s'associa à la plupart des votes des radicaux, notamment pour l'amnistie plénière. Réélu, le 21 août 1881, dans la même circonscription, par 9,991 voix (12,986 votants, 24,453 inscrits), contre 2,002 à M. Brousse, socialiste, il déposa (1882) une proposition tendant à supprimer le privilège des charges d'agents de change, fut rapporteur d'une proposition de réorganisation judiciaire, et parla (1884) sur diverses questions coloniales et maritimes ; en plusieurs circonstances, il se rapprocha de la majorité opportuniste. Le 4 octobre 1885, il fut porté sur la liste radicale de l'Hérault, et élu député de ce département, le 4^e sur 7, par 51,457 voix (98,202 votants, 134,909 inscrits). Il siégea à gauche, opina tantôt avec les radicaux, tantôt avec les opportunistes, intervint dans un certain nombre de discussions sur la marine et les travaux publics, fit partie de la commission du budget, déposa (juin 1887) un ordre du jour de défiance contre le cabinet Rouvier, ordre du jour qui fut voté par 357 voix contre 111, et, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et se prononça *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

MENGIN (JOSEPH), député en 1791, né à Saint-Dié (Vosges) le 15 février 1750, mort à Saint-Dié le 10 juin 1821, était vice-président du directoire de Saint-Dié, lorsqu'il fut élu député des Vosges à l'Assemblée législative, le 30 août 1791, le 1^{er} sur 8, par 241 voix (415 votants). Il opina généralement avec la majorité. Conseiller de préfecture des Vosges le 9 germinal an VIII, il s'établit comme notaire à Fraize (même département) le 18 brumaire an IX.

MÉNIER (EMILE-JUSTIN), député de 1876 à 1881, né à Paris le 18 mai 1826, mort au château de Noisiel (Seine-et-Marne) le 16 février 1881, s'occupa d'abord de chimie, suivit à Paris les cours d'Orfila, de Pelouze et de Balard, et entra ensuite dans la manufacture de chocolat de son père à Noisiel. Devenu seul propriétaire de cette importante maison en 1853, il lui donna une grande extension, créa les laboratoires de Saint-Denis, puis, en 1862, la colonie agricole

du Nicaragua pour la culture du cacao, installa à Londres une usine de chocolat, et organisa à Roye (Somme) une importante raffinerie. A la fois armateur, producteur et négociant, soutenu par une immense publicité, membre du jury aux Expositions de Londres en 1862, et de Paris en 1867 et 1878, commissaire-général des républiques de Nicaragua et Costa-Rica en 1867, membre de la chambre de commerce de Paris (1872), il obtint les plus hautes récompenses pour ses produits. En 1859, il fonda le *prix Ménier* de 500 francs. à l'École de pharmacie, plus tard un autre prix de même valeur qui devait être décerné par la Ligue de l'enseignement, et, en 1864, concourut à l'établissement des cours de chimie pratique au Muséum. Il resta étranger à la politique tant que dura l'Empire. Pendant la guerre de 1870-1871, il organisa des ambulances à Noisiel et à Paris; il se présenta, le 8 février 1871, comme candidat républicain à l'Assemblée nationale dans le département de Seine-et-Marne, où il échoua avec 10,719 voix sur 43,606 votants. Conseiller général de Meaux (8 octobre 1871), membre de la Société des Agriculteurs de France et de la Société d'horticulture de Meaux, il avait déjà paru sous son nom quelques publications économiques, dues à la plume de M. Yves Guyot, alors son secrétaire, lorsqu'il se représenta à la députation, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Meaux avec une profession de foi nettement républicaine. Il fut élu par 11,853 voix (20,434 votants, 25,179 inscrits), contre 7,734 voix à M. Jozon. Il siégea à l'extrême-gauche, vota l'amnistie pleine et entière, proposa un impôt unique et général sur les capitaux fixes, et demanda, à titre d'essai, une taxe de 1 pour 1,000, qu'il défendit devant la Chambre au mois d'octobre 1876. Il repoussa, en 1877, l'ordre du jour de confiance demandé par le ministère de Broglie, donna 100,000 francs pour la propagande républicaine contre le 16 mai, et intenta à M. de Fourtou un procès à propos d'un entreffilet inséré dans le *Bulletin des Communes*: le tribunal de Versailles se déclara incompétent. Lorsque le procès revint en appel, le 21 juillet 1878, M. de Fourtou rejeta la responsabilité de l'article « sur un subalterne trop zélé ». Réélu, comme un des 363, le 14 octobre 1877, avec 15,619 voix (22,237 votants, 25,862 inscrits), contre 6,497 voix à M. André, M. Ménier prit une part active à la discussion du tarif des douanes, comme libre-échangiste, et ne laissa échapper aucune occasion d'exposer et de défendre ses idées économiques. Il mourut en 1881, et fut remplacé, le 10 avril de la même année, par M. Dethomas. M. Ménier était chevalier de la Légion d'honneur du 14 août 1861, et officier du 20 octobre 1878. A l'occasion de cette dernière nomination, ses ouvriers lui offrirent son buste par Carrier-Bellense. Il a publié : *Des indemnités aux victimes de la guerre* (1871); *De l'impôt sur le capital* (1872); *Réponse aux objections sur l'impôt sur le capital*; *La réforme fiscale* (1872); *Les travaux dans Paris par l'impôt sur le capital* (1873); *L'unité de l'étalon monétaire* (1873); *Théorie et application de l'impôt sur le capital* (1874); *Economie rurale* (1875); *L'avenir économique* (1875); *Atlas de la production de la richesse* (1875); M. Ménier fonda en 1875 la *Réforme économique*, et fut propriétaire du journal le *Bien public*, qui cessa de paraître en 1878. L'ouvrage de M. Yves Guyot : *La science économique*, contient un résumé des doctrines de M. Ménier.

MENJOT-DELBENNE (GEORGES-JOSEPH-AUGUSTIN), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Blois (Loir-et-Cher) le 15 novembre 1748, mort à la Chapelle-Saint-Remy (Sarthe) le 17 décembre 1829, « fils de Charles-Paul-Antoine-Menjot, chevalier, vicomte de Champfleury et Groustel, seigneur de Boismarcot, Couleau, et de dame Marie-Louise-Suzanne Courtin », suivit la carrière militaire. Lieutenant au régiment d'artillerie d'Auxonne, il passa ensuite dans l'infanterie, franchit tous les grades jusqu'à celui de lieutenant colonel, et fut élu, le 23 germinal an V, par 183 voix (254 votants), député de la Sarthe au Conseil des Cinq-Cents. Il en sortit en l'an VII, sans s'y être fait remarquer. Chevalier de Saint-Louis et du Saint-Sépulcre.

MENNESSIER (JOSEPH-LOUIS), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XI, né à Chemegny (Aube) le 8 avril 1756, mort à Troyes (Aube) le 12 mars 1808, propriétaire à Chemegny, était administrateur de l'Aube depuis le 23 vendémiaire an IV, lorsque ce département le nomma (25 germinal an VII) député au Conseil des Cinq-Cents. Il se prononça en faveur du coup d'Etat de Bonaparte, et fut compris, comme député de l'Aube, le 4 nivôse an VIII, sur la liste des membres du nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an XI.

MENNESSIER (LOUIS-FRANÇOIS-DOMINIQUE), député de 1815 à 1816, né à Metz (Moselle) le 17 mai 1765, mort à une date inconnue, fut, sous la Convention, commissaire du pouvoir exécutif dans le département de l'Eure, avec mission de déjouer les complots fédéralistes. Devenu ensuite membre de l'administration de la police, il fut compromis dans le procès de Babeuf et condamné par contumace à la déportation par la Haute-Cour de Vendôme. De nouveau compromis dans l'attente de la rue Saint-Nicaise, il ne put rentrer en France qu'à la Restauration, qui le nomma receveur des contributions à Metz. Elu, le 22 août 1815, député du grand collège de la Moselle, par 104 voix (165 votants, 318 inscrits), il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

MENNESSON (JEAN-BAPTISTE-PROSPER), membre de la Convention, né à Clâteau-Portien (Ardennes) le 1^{er} avril 1761, mort à Hautvillers (Marne) le 15 août 1807, était avocat avant la Révolution. Administrateur du district de Reims, il fut élu, le 6 septembre 1792, le 3^e sur 8, député des Ardennes à la Convention, par 163 voix (292 votants). Il vota dans le procès du roi en faveur de l'appel au peuple et du sur-sis, après avoir prononcé un discours dont le but était de démontrer que le droit de juger Louis XVI n'appartenait point à la Convention et que le peuple seul devait décider directement. Au 3^e appel nominal (application de la peine), il répondit : « Républicain sévère et mandataire fidèle, je veux considérer ce qu'exigent les principes et ce que m'ordonnent les intérêts de mes commettants; en conséquence, je vote, comme mesure de sûreté générale, pour l'expulsion prompte de la race conspiratrice et machiavélique des Bourbons. Je déclare, dans ma conscience, que je redoute plus le membre de cette famille qui est représentant temporaire de la nation que celui à qui il ne reste plus de l'hérédité que ses crimes; et que si vous continuez d'admettre un prince à voter dans le Sénat, c'en est fait de la république. Je vote pour

la mort de Louis; mais à la condition expresse de l'expulsion actuelle de toute la famille. Mon opinion est indivisible. » Mennesson ne jura plus ensuite à la Convention qu'un rôle effacé: démissionnaire le 5 juin 1793, après l'arrestation des Girondins, il fut remplacé par Piette, second suppléant.

MENNESSON (FÉLIX-JOSEPH-LOUIS), député de 1885 à 1889, né à Reims (Marne) le 22 juillet 1846, avocat, docteur en droit, adjoint au maire de Reims, vice-président du comité républicain, posa sa candidature à la députation dans la 1^{re} circonscription de Reims, aux élections de 1881, et échoua, le 4 septembre, au second tour, avec 5,874 voix contre 8,017 à Fêtu, M. Courmeaux, 1,959 à M. Lelièvre et 175 à M. Pédron. Porté sur la liste opportuniste de la Marne, le 4 octobre 1885, il fut élu député, le 6^e et dernier, par 52,244 voix 94,871 votants, 117,892 inscrits. Il se fit inscrire à l'Union républicaine, soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement et vota, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

MÉNONVILLE (DE). — Voy. THIBALLET.

MENOU (JEAN-FRANÇOIS DE), BARON DE BOUSSAY, député en 1789 et membre du Tribunat, né à Boussay (Indre-et-Loire) le 13 septembre 1756, mort à la villa Arneso (Italie) le 13 août 1810, issu d'une famille d'ancienne noblesse, entra très jeune au service, sur le désir de son père capitaine aux grenadiers du roi, et devint maréchal de camp (1781). Partisan des principes de la Révolution, il fut élu, le 29 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de la Touraine; il fut un des premiers de son ordre à se réunir au tiers, demanda (fin 1789) que les citoyens versassent un impôt volontaire destiné à remplacer les anciens impôts, réclama la suppression du costume distinctif du clergé, et opina (1790) pour que la religion catholique fût reconnue religion nationale. Membre du comité de la guerre, il s'occupa particulièrement de l'organisation et du recrutement de l'armée: il fut le promoteur de la conscription pour tous les jeunes gens en âge de porter les armes, avec remplacement facultatif. Le 28 février 1790, il proposa une augmentation de la solde militaire, vota (4 mars) la suppression du parlement de Bordeaux, et demanda (16 mai) de conférer à l'Assemblée nationale le droit de paix et de guerre. Après la protestation de la minorité de la noblesse, protestation qui, à son avis, avait suscité beaucoup de troubles, il en sollicita la rétractation; émit ensuite l'avis que le commandement des armées régulières et de la garde nationale fût confié au roi, et parla en faveur de Bouillé, lors de la révolte de Nancy. Au mois de janvier 1791, il proposa que le service dans la garde nationale fût assimilé au service actif, vota la suppression de l'hôtel des Invalides (16 avril), fit adopter la levée de 100,000 hommes, et la motion qui ordonnait que les drapeaux, étendards, guidons et fanions de l'armée fussent désormais aux trois couleurs. La fuite de Varennes le mécontenta, et, devenu royaliste constitutionnel, il contribua à la fondation du club des

Fenillants. A la même époque, il faisait (30 avril) à l'Assemblée un rapport sur la réunion du Comtat Venaissin à la France, rapport dont l'abbé Maury empêcha la sanction immédiate. Il donna ensuite lecture d'un rapport relatif à l'organisation en régiments de ligne de la garde nationale soldée de Paris. Élu administrateur du département d'Indre-et-Loire le 6 septembre 1791, il fut appelé en 1792 au commandement en second du camp sous Paris. Accusé par Chabot d'avoir dirigé la résistance des Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août, il fut obligé d'écrire une lettre explicative à l'Assemblée, qui passa à l'ordre du jour. Envoyé ensuite en Vendée, il fut battu par la Rochejaquelein en 1793, dénoncé aussitôt par Robespierre, traduit à la barre de la Convention, défendu par Barère, et acquitté. Général de division après le 9 thermidor, il fut placé à la tête des troupes chargées de réduire, le 2 prairial an III, l'insurrection du faubourg Saint-Antoine, et réussit dans cette mission, tout en s'opposant à ce que l'on démolît et incendiât ce quartier comme les commissaires du gouvernement en avaient fait la proposition. Devenu général en chef de l'armée de l'intérieur, Menou manqua de décision lors de l'insurrection de la section Lepelletier, le 12 vendémiaire an IV. Il tergiversa, n'osa pas marcher contre la garde nationale, et, comme l'émeute devenait inquiétante, fut dénoncé, destitué, accusé par Barras de faire cause commune avec les insurgés et traduit devant une commission militaire. Grâce à Bonaparte qui, nommé à sa place, avait dissipé le tumulte avec quelques coups de canon, Menou fut remis en liberté. Il vécut dans la retraite jusqu'au moment de l'expédition d'Égypte, reçut alors le commandement d'une division de l'armée, débarqua au Marabout près d'Alexandrie, fut blessé à l'assaut de cette ville, et établit son quartier général à Rosette. Peu de temps après, il épousa la fille d'un riche Égyptien, propriétaire d'un établissement de bains, et se convertit à l'islamisme, sous le nom d'*Abdallah*. Après s'être signalé par sa bravoure à la seconde bataille d'Aboukir, il devint commandant en chef de l'armée d'occupation, lors de l'assassinat de Kléber, comme le plus ancien des généraux de division (19 fructidor an VIII). Dans cette situation où son courage personnel ne suppléait pas aux qualités du commandement, il ne se montra pas à la hauteur de sa tâche, perdit la confiance de l'armée, et eut avec quelques généraux de vives altercations. Le général Regnier, qui avait dû regagner la France, se fit l'écho du mécontentement de l'armée d'Égypte, qu'accrut encore l'impéritie du général en chef lors de la seconde affaire d'Aboukir. Au lieu de masser ses troupes pour marcher contre les Anglais, il les dissémina, et ne se présenta devant Canope qu'avec un petit nombre d'hommes; il fut repoussé dans Alexandrie. Bientôt la capitulation signée par le général Belliard le 25 juin 1801, en vertu de laquelle ses troupes devaient être transportées à Toulon, permit à l'ennemi d'investir Alexandrie. Menou résista quelques mois, mais fut obligé, le 2 septembre 1801, de capituler aux mêmes conditions que Belliard. Il rentra en France au commencement de l'année suivante et se présenta aussitôt devant le premier Consul qui, malgré les preuves évidentes de son incapacité, lui donna raison contre le général Regnier. Le duc de Raguse, dans ses *Mémoires*, explique cette condescendance singulière de Bonaparte par ce fait que Menou avait été l'un de ses premiers et de ses plus dévoués partisans. Nommé membre

du Tribunal le 27 floréal an X, Menou devint, peu après, administrateur de la 27^e division militaire (Piémont), membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII, et grand-officier de l'ordre (15 prairial suivant). Chevalier de la Couronne de fer le 23 décembre 1807, il avait été nommé quelque temps auparavant gouverneur de Venise; il mourut dans ces dernières fonctions.

MENTION (CHARLES-JOSEPH), député de 1876 à 1881, né à Paris le 28 janvier 1828, fit son droit, et se fixa à Douai comme avocat. Il fit de l'opposition à l'Empire, fut nommé sous-préfet de Douai le 5 septembre 1870, donna sa démission lorsque Gambetta quitta le ministère de l'Intérieur (février 1871), fut remplacé par Thiers, et révoqué au 24 mai 1873. Candidat républicain constitutionnel aux élections du 20 février 1876, il fut élu député de la 2^e circonscription de Douai par 8,338 voix (10,110 votants, 15,904 inscrits). Il prit place au centre gauche et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Conseiller général d'Arleux, il fut réélu député, le 14 octobre 1877, par 8,103 voix (10,860 votants, 15,172 inscrits), se prononça contre le retour à Paris, contre la loi Ferry sur l'enseignement supérieur, et vota généralement d'ailleurs avec la majorité ministérielle. L'état de sa santé l'empêcha de se représenter aux élections générales de 1881.

MENTOR (ETIENNE-VICTOR), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Pierre (Martinique) le 26 décembre 1771, mort à une date inconnue, était adjudant-général, lorsqu'il fut élu député de l'île de Saint-Domingue, le 22 germinal an V, au Conseil des Cinq-Cents, par 56 voix (74 votants). Il ne fut pas admis sans quelques difficultés et, à peine validé, il prononça un discours sur l'attachement des nègres à la République et sur leur fidélité inviolable à la Constitution de l'an III. Il reprit assez souvent la parole : le 30 juillet 1798 pour réclamer le paiement des sommes dues aux colons réfugiés ou déportés; le 16 octobre pour manifester en faveur de l'abolition de la traite et demander la suppression des créances relatives aux ventes d'esclaves; le 28 avril 1799 pour dénoncer Perrotin, député de Saint-Domingue, qui avait appelé les Anglais dans l'île. Il vota, à l'approche du coup d'Etat de brumaire, la motion sur la « patrie en danger », et fut exclu du corps législatif au 18 brumaire. Exilé de Paris, il obtint l'autorisation de se rendre aux colonies, et, en 1801, s'embarqua à Brest. Au cours de ce voyage, il sauva un matelot tombé à la mer. Il revint en France en 1803, et put y séjourner à la condition de rester à trente lieues de Paris. De retour à Saint-Domingue en 1804, il devint aide-de-camp de Dessalines, puis passa sous les ordres de Pétion. On perd sa trace à partir de cette époque.

MENTQUE (PIERRE-PAUL-EDOUARD, MARTIN DE), sénateur du second Empire, né à Paris le 11 avril 1808, mort à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 2 septembre 1878, entra dans l'administration sous Louis-Philippe, et fut successivement sous-préfet de Boulogne, préfet de la Haute-Marne, préfet de la Haute-Vienne, etc. L'Empire le plaça à la tête du département de la Gironde, puis l'appela (7 mai 1863) à siéger au Sénat, où M. de Mentque soutint de ses votes le gouvernement de Napoléon III. A la dernière séance du Sénat impérial (4 septembre 1870), il insista pour que le Sénat se tint en

permanence. Mais M. Rouher ayant fait observer qu'aucune force ne menaçait le Sénat, on protesta « contre la violence dont l'autre assemblée était victime », et l'on se sépara. M. de Mentque avait été admis à la retraite, comme préfet, le 2 septembre 1863. Grand officier de la Légion d'honneur.

MENU DE CHOMORCEAU (JEAN-ETIENNE), député en 1789, né à Villeneuve-le-Roi (Yonne) le 23 mai 1724, mort à Villeneuve-le-Roi le 30 septembre 1802, était lieutenant-général honoraire du bailliage de Villeneuve-le-Roi, lorsqu'il fut élu, le 24 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Sens. Il fut, en raison de son âge, nommé adjoint du doyen des communes, puis doyen, prêta le serment du Jeu de paume, accompagna le roi à Paris le 16 juillet 1789, fut nommé maire de Villeneuve-le-Roi en mai 1790, fit partie de la députation qui assista à la translation des cendres de Voltaire à Sainte-Geneviève (9 juillet 1791), et ne joua qu'un rôle effacé à la Constituante. Un poème héroïque imité du Tasse, *Renauld* (1784), lui avait fait une certaine réputation d'écrivain; il y met en scène, sur une trame légendaire, ses parents, ses voisins et ses amis, « inspiré, dit-il, par le désir d'illustrer tout ce qu'il aimait ». Il publia aussi des vers dans le *Mercur*, et commença un *Dictionnaire de chevalerie*.

MENUAU (HENRI), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) le 19 mars 1748, mort à une date inconnue, fils de François Menuau et d'Elisabeth Lamoureux, exerçait, à l'époque de la Révolution, la profession d'avocat. Il devint juge au tribunal de district de Vihiers, et fut nommé, le 18 septembre 1791, député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, le 10^e sur 11, par 228 voix (428 votants, 663 inscrits). Il opina avec la majorité réformatrice. Désigné, le 6 septembre 1792, par le même département, comme 2^e député-suppléant à la Convention, par 255 voix (509 votants, 645 inscrits), il ne prit séance dans cette assemblée que le 28 septembre 1793, en remplacement de Leclerc démissionnaire. Etranger, par conséquent, au jugement de Louis XVI, il se tint, dans l'assemblée, éloigné des partis extrêmes, fut chargé, en 1794, d'une mission dans l'Ouest, et, de retour à Paris, proposa, au nom du comité de secours dont il était membre, d'accorder des indemnités aux patriotes des départements qui avaient été exposés aux invasions de l'ennemi. Le 4 brumaire an IV, Menuau fut élu membre du Conseil des Anciens par 223 voix (303 votants). Il s'y fit peu remarquer dans les discussions, devint secrétaire de l'assemblée en l'an VI, et la quitta pour remplir, la même année (26 prairial), le poste de substitut du commissaire du pouvoir exécutif à l'administration des postes.

MÉPLAIN (ETIENNE-ARMAND), représentant en 1871, né au Donjon (Allier) le 28 janvier 1824, était avocat à Moulins, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Allier à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 7, par 51,183 voix (76,640 votants, 106,359 inscrits). Il siégea au centre droit, fut membre de la réunion Feray, et vota pour la paix, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour la loi des maires, contre le retour à Paris, contre l'amendement Wallon. Lorsqu'en février